

Réf: Dossier 446047

Avis de constitution

SOCIETE « CLINIQUE KIJANI »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE-LOT 175-ILOT 13,
Lot 175, Ilot 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLINIQUE KIJANI »

Objet : Principalement

Exploitation d'une clinique médicale et paramédicale, offrant des services de consultations, d'hospitalisation, de chirurgie, d'imagerie médicale ainsi que toute activité liée à la santé humaine ;

Accessoirement

Gestion de matériel médical, formation du personnel, partenariat avec des institutions de santé.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE-LOT 175-ILOT 13,
Lot 175, Ilot 13

Dirigeant(s) M BLEHI GERMAIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11181 du 06/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68271/GTCA/RC/2025 du 06/11/2025

